

✉ Maison de la Justice et du
Droit Strasbourg-Cronenbourg
Plate-forme d'Alembert
67200 Strasbourg

☎ Tél : 03 90 20 64 14

✉ Mail - Site
jean-noel.gubelmann@defenseurdesdroits.fr

👤 Contact :
Jean-Noël Gubelmann
(Lutte contre les discriminations)



Délégué du Défenseur des droits Bas-Rhin

Ces coordonnées sont amenées à changer d'ici la fin de l'année 2012.

Pour plus de renseignements : www.defenseurdesdroits.fr



Délégué du Défenseur des droits - Bas-Rhin

Mis en place en 2011 et créé par la loi du 31 mars 2011, le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller au respect des droits et des libertés individuelles, et notamment de lutter contre toutes les formes de discriminations, directes ou indirectes. Les actions du Défenseur des droits ont pour objectif de :

- promouvoir l'égalité et de faire connaître ses droits à chacun. Il dispose de différents moyens d'action : sensibiliser, informer et former ; faire connaître les bonnes pratiques ; étudier de nouveaux moyens d'action ; construire des partenariats avec la société civile ; faire évoluer le droit en proposant des modifications législatives ou réglementaires aux pouvoirs publics ; coordonner des études et des recherches dans ses domaines de compétences.

- faire respecter les droits de toute personne qui s'adresse à lui. Ses moyens d'intervention sont adaptés à chaque situation, mais il dispose de différents moyens d'action : utiliser ses pouvoirs d'enquête (visite sur place, audition, communication de pièce) ; proposer un mode de résolution à l'amiable ; présenter des observations devant les tribunaux ; saisir les administrations concernées.

Situé à Paris, le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau de délégués territoriaux présents dans l'ensemble des départements. Ces délégués ont pour mission de recevoir les réclamations et de répondre aux demandes de toute personne lors de permanence d'accueil. En Alsace, chaque département bénéficie d'un délégué territorial spécialisé sur la prévention et la lutte contre les discriminations.

→ Missions générales

En matière de prévention et lutte contre les discriminations, le délégué territorial du Défenseur des droits, plus spécifiquement en charge de la prévention et la lutte contre les discriminations, a pour mission :

- ▶ D'accueillir les personnes s'estimant victimes de discrimination lors de permanences hebdomadaires et de les informer sur leurs droits ;
- ▶ De répondre aux demandes d'information des structures susceptibles d'accompagner les personnes victimes de discriminations et de diffuser l'information relative aux missions du Défenseur des droits.

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Tous les domaines de la vie quotidienne : Emploi, Logement, Education, Accès aux biens et aux services (par exemple : accès aux loisirs, aux services publics, aux services bancaires...).

→ Modes d'intervention

- ▶ **Informer, Orienter**
 - ▶ Informer généralement sur les discriminations
 - ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation

- ▶ Orienter vers la ou les structures (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
- ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou une action en justice (par exemple, un recours devant le Conseil des Prud'hommes, recours devant le juge pénal...)

▶ **Proposer une médiation sociale** entre la personne et l'employeur mis en cause (On parlera de résolution amiable qui est proposée lorsque la discrimination est avérée et le dialogue possible. Elle suppose l'accord de la victime et du mis en cause)

- ▶ Nouer un dialogue
- ▶ Trouver une solution alternative à l'action en justice
- ▶ Rappeler la loi à l'employeur mis en cause

▶ Accompagner juridiquement

▶ Aider à saisir les autorités compétentes (par exemple : tribunaux, Défenseur des droits, Inspection du travail, Procureur de la république...), c'est-à-dire aider les personnes à reformuler leur question en termes de droit, les aider à qualifier les faits, les aider à rédiger un courrier

▶ Aider à la constitution du dossier de réclamation auprès de la cellule juridique du Défenseur des droits pour rassembler l'ensemble des pièces, aider à rassembler les preuves et à la constitution de la preuve

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Bas-Rhin

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone à la Maison de la Justice et du droit, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h
- ▶ Accueil du public à la Maison de la Justice et du droit pour une prise de rendez vous
- ▶ Permanence sur rendez vous à la Maison de la Justice et du droit, le lundi de 14h à 17h

Changement de lieu et d'horaire de permanence fin 2012. Plus de renseignements : www.defenseurdesdroits.fr

- ▶ Adresser directement sa réclamation au Défenseur des droits par le formulaire de saisine en ligne ou par courrier postal Défenseur des droits, 7 rue Saint Florentin, 75008 Paris avec copie de toutes les pièces en sa possession sur la réclamation (procès verbaux, dépôts de plainte...)

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Participation à la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté)
- ▶ Actions d'information auprès des partenaires associatifs et institutionnels pour faire connaître le Défenseur des Droits et ses missions

